Envoyé en préfecture le 19/01/2026
Reçu en préfecture le 19/01/2026
Publié le
ID : 035-213501653-20260115-2026_03-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de MARCILLÉ-ROBERT

Département d'Ille et Vilaine, Arrondissement de Fougères-Vitré

Séance du 15 janvier 2026

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 14
Nombre de membres en exercice : 14
Nombre de membres présents : 11
Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 13
Quorum réuni
Date de la convocation : 08-01-2026
Date d'affichage : 08-01-2026

L'an deux mil vingt-six, le quinze janvier à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie sous la présidence de Monsieur DIVAY Laurent, maire.
Présents : Mesdames et Messieurs : VALLÉE Pierrick, PELHATE Denis, FAUCHON Pierrick, BALARD Maryvonne, AOUSTIN Sylvie, ARONDEL Régis, LEPAGE Jérôme, LOAËC Gwénaëlle, COURTIGNÉ Jordan et RESTIF Benjamin
Absents :
Absents excusés : COLAS Isabelle, HOUSSAIS Isabelle, ORY Patrick
Pouvoirs : COLAS Isabelle a donné pouvoir à BALARD Maryvonne
HOUSSAIS Isabelle a donné pouvoir à DIVAY Laurent
ORY Patrick donne son pouvoir à FAUCHON Pierrick

A été élu secrétaire de séance : LEPAGE Jérôme

Délibération n° 2026-03

Urbanisme : Projet rue du Tertre au Genêts : Convention pour coordination de la phase opérationnelle

Monsieur Le Maire rappelle que plusieurs interlocuteurs travaillent sur le projet immobilier : un Maitre d'œuvre, l'EPF, un bailleur social, un constructeur, le syndicat d'urbanisme, le service habitat de Roche aux fées Communauté etc.... La coordination de tous les prestataires n'est pas toujours évidente, surtout avec le changement d'équipe qui interviendra en mars prochain. Le syndicat d'urbanisme propose une convention d'accompagnement pour la coordination de la phase opérationnelle. Cette convention qui s'étalera sur une période de 48 mois, prévoit 3 réunions et la rédaction des CR, la réalisation d'un planning général, la relecture des pièces etc...
Chaque intervention sera facturée 350 € la demi-journée soit un montant total de 1 050 €. Chaque demi-journée supplémentaire sera facturée en plus.
Monsieur Le Maire demande au conseil de se prononcer sur cette éventuelle signature de convention.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal, à l'unanimité

- **DECIDE** de conventionner avec le SUPV pour la coordination de la phase opérationnelle
- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget 2026
- **AUTORISE** Le Maire à signer la convention et tous les documents afférents à ce dossier

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Pour extrait conforme au registre, certifié exécutoire

Le Maire, DIVAY Laurent

Le secrétaire de séance, LEPAGE Jérôme